

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > AMPEXIO

AMPEXIO



AMPEXIO

Dernière mise à jour :

24.10.2021

Fongicides

Protection des cultures

N° AMM :

2171119

Composition:

250 g/kg

mandipropamid

240 g/kg

zoxamide

Famille chimique:

Carboxylic Acid Amide

benzamides

Formulation:

WG Granulé à disperser dans l'eau (granulé dispersable)

Mode d'action:

Préventif : Avec une bonne complémentarité des modes d'action des 2 substances actives.

Pénétrant : Grâce au LOK+FLO, le mandipropamid se fixe rapidement et fortement dans les cires cuticulaires, puis il se relargue dans les tissus de la plante. La zoxamide se fixe fortement dans les cires cuticulaires. Le produit présente ainsi une très bonne résistance au lessivage

Translaminaire : Grâce au LOK+FLO, le mandipropamid migre de façon translaminaire dans les feuilles à partir du réservoir situé dans les cires cuticulaires.

Fongicide à base de mandipropamid et de zoxamide contre le mildiou de la vigne

Product CP: Tabs

Usages autorisés

- [Classement et sécurité](#)
- [Conditions d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Mentions légales](#)

Usages autorisés

AMPEXIO Vigne - raisin de cuve

Vigne - raisin de cuve
Traitement des parties aériennes

Mildiou

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
0.5 kg/ha	1/an	Min:13 Max:85	21 Jours.	20	-	-	Aucun(e)

Dose préconisée: 0.5 kg/ha

Période d'utilisation préconisée: Mai, Juin, Juillet

Efficacité: Très efficace

Stade d'application préconisée: de boutons floraux agglomérés à fermeture de la grappe

[L'échelle BBCH pour la vigne](#)

AMPEXIO Vigne - raisin de table

Vigne - raisin de table
Traitement des parties aériennes

Mildiou

-

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	DSPPR : Distance Sécurité Personnes Présentes et Résidents (en m)	Dispositif végétalisé permanent	Zone Non Traitée terrestre (en m)
0.5 kg/ha	1/an	Min:13 Max:85	21 Jours.	20	-	-	Aucun(e)

Dose préconisée: 0.5 kg/ha
Période d'utilisation préconisée: Mai, Juin, Juillet
Efficacité: Très efficace
Stade d'application préconisée: de boutons floraux agglomérés à fermeture de la grappe

[L'échelle BBCH pour la vigne](#)

Classement et sécurité

Classement



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Délai de rentrée

- Pour les travailleurs : 48 Heures (en application de la réglementation en vigueur)

Mentions de danger

- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de Prudence et
Mesures de Gestions
des risques**

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Equipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour l'opérateur, porter, dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos, pendant l'application : des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche, des bottes de protection certifiées EN 13 832-3.
- Pour l'opérateur, porter, dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos, pendant le mélange/chargement : des Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; une combinaison de protection de catégorie III type 4.
- Pour l'opérateur, porter, dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos, pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; une combinaison de protection non tissée de catégorie III type 4.
- Pour l'opérateur, porter, dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique, pendant l'application - pulvérisation vers le haut, si application avec tracteur avec cabine : une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour l'opérateur, porter, dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique, pendant l'application - pulvérisation vers le haut, si application avec tracteur sans cabine : une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche; des Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Pour l'opérateur, porter, dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique, pendant le mélange/chargement : des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour l'opérateur, porter, dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique, pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour le travailleur, porter une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35%/65% - grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Conditions d`utilisation

Préparation de la bouillie

Commencer par remplir la cuve du pulvérisateur au 2/3, puis verser la quantité de produit nécessaire directement dans la cuve, en faisant fonctionner l'agitateur puis finir le remplissage. Il est absolument

inutile de pré-empâter.

Pulvérisation

Veiller à la qualité de la pulvérisation pour obtenir une répartition homogène du produit sur les feuilles et les grappes. Appliquer de préférence en face par face.

Volume d'eau

Pneumatique : dès 100l/ha ; jet porté : 200 l/ha ; jet projeté : 250 à 300 l/ha en début de végétation tout en évitant le ruissellement

Paramètres pression

Adapter la pression à chaque type de pulvérisateur en fonction du volume / ha retenu, du débit des buses et de la vitesse d'avancement.

Délai sans pluie

1 heure. Résistance au lessivage d'au moins 60 mm.
Appliquer le produit sur végétation sèche.

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à

votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

Urgences

EN CAS D'URGENCE :
**Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche**

Puis signaler vos symptômes au réseau
Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel
gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264 Service & appel
gratuits

Renseignements techniques

0 825 00 05 52 Service 0,15 €/min
+ prix appel

En cas d'accident de transport 06 11 07 32 81

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

Mentions légales

- AMPEXIO® - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

AMPEXIO® - AMM N° 2171119 - Composition : 250 g/kg mandipropamid * + 240 g/kg zoxamide **
- P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.
® Marque enregistrée et * substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta. ** substance active de Gowan CIS.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
